

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE  
ARRONDISSEMENT D'ANNECY  
COMMUNE DE LA CLUSAZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CLUSAZ

SEANCE DU 10 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 10 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CLUSAZ dûment convoqué le 04 mars 2022 dans la Salle Yves POLLET-VILLARD sous la présidence de Monsieur Didier THEVENET, Maire

**Sont présents :** Didier THEVENET, Pascale MEROTTO, Didier COLLOMB-GROS, Christelle ANGELLOZ-NICOUD, David PERILLAT-AMEDEE, David AGNELLET, Nathalie AGNELLET, Cécile CHAPPAZ, Caroline DORIER, René GALLAY, Alexandre HAMELIN, Jean-Luc LABORDE, Véronique POLLET-VILLARD, Arthur THOVEX

**Excusés :** Michaël DONZEL-GONET (pouvoir à Didier COLLOMB-GROS), Sandra DUNAND (pouvoir à Caroline DORIER), Elodie GUIDON (pouvoir à René GALLAY), Fabienne MAISTRE (pouvoir à Jean-Luc LABORDE), Antonin RUPHY (pouvoir à David AGNELLET),

**Absents :**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers votants : 19

Monsieur le Conseiller Municipal Arthur THOVEX, désigné par le Conseil, prend place au bureau en qualité de Secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

**DELIBERATION 2022/023** **ECOLE CITE NOTRE-DAME – PARTICIPATION**  
**EXCEPTIONNELLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE**  
**L'ECOLE**

Vu le contrat d'association n°211 conclu le 31 août 2004, entre l'Etat, régulièrement représenté par l'Inspection académique de Haute-Savoie et le Comité des Ecoles, pour une durée indéterminée, portant sous contrat d'association 3 classes maternelles et 5 classes élémentaires ;

Vu les statuts du Comités des Ecoles de la Paroisse de La Clusaz ;

Vu que le Comité des Ecoles de la Paroisse de La Clusaz est adhérent à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) ;

Vu la crise sanitaire et l'impossibilité d'organiser la kermesse de l'école en Aout 2020 et 2021 ;

L'Ecole Cité Notre-Dame, sise 94 impasse du Vatican à La Clusaz, est une école privée comprenant aujourd'hui 2 classes en maternelle et 4 classes en élémentaire. Ces 6 classes sont actuellement sous contrat d'association avec l'Etat.

Le Comité des Ecoles de la Paroisse de La Clusaz, association et adhérente de l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) en assure la gestion.

Dans ce cadre, la Commune et le Comité des Ecoles de la Paroisse de La Clusaz se sont rapprochés en vue de dédommager à titre exceptionnelle, par avenant à la convention, la perte financière de 40 000 € due à l'annulation de la Kermesse de l'école d'Aout 2020 et d'Aout 2021.

Cette participation financière exceptionnelle de la Commune de La Clusaz permet de pallier au déficit budgétaire de l'Ecole Cité Notre Dame.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de la participation communale exceptionnelle telle qu'elle est précisée ci-dessus et prévue dans l'avenant du projet de convention ;

AUTORISE M. le Maire à signer, avec le Comité des Ecoles de la Paroisse de La Clusaz, domicilié en son siège social, sis à 94 impasse du Vatican à La Clusaz (74220), l'avenant du projet de convention de participation communale aux frais de fonctionnement de l'Ecole Cité Notre-Dame ;

DIT que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2022.

Adopte à l'unanimité cette délibération.

**Ainsi fait et délibéré aux lieu et date susdits**

**Suivent au registre les signatures**

Envoyé en préfecture le 23/03/2022

Reçu en préfecture le 23/03/2022

Affiché le



ID : 074-217400803-20220323-DEL\_2022\_023-DE

Fait à LA CLUSAZ, le 23 mars 2022

Le Maire,

DIDIER THEVENET

